

Commune de

CHATENOIS

NOTE RELATIVE AU RESEAU D'EAU

Elaboration le: 18/12/1978
Révision n°1 le: 30/08/1988
Révision n°2 le: 07/03/2002

REVISION N°3 APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 19 décembre 2012

A CHATENOIS
LE

07 JAN. 2013



Le Maire

Jean-Jacques GOLDSTEIN



COMMUNE DE CHATENOIS

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire ***Eau Potable***

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi : **Janvier 2009** 1^{ère} phase
 Décembre 2011 2^{ème} phase – selon plan de zonage reçu le 12 décembre 2011



1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable de la commune d'Epfig est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) Périmètre de l'Ill au Vignoble, constitué depuis janvier 2011 par le regroupement de trois Périmètres :

- Périmètre du Bernstein et de l'Ungersberg,
- Périmètre d'Ebersheim – Ebersmunster,
- Périmètre de Châtenois – Scherwiller, incluant la commune de Châtenois.

Le Périmètre de l'Ill au Vignoble représente ainsi une population totale d'environ 15.300 habitants (recensement de 2007), dont 3.959 habitants pour la commune d'Epfig.

Le volume total d'eau vendu annuellement dans le secteur correspondant à l'ancien Périmètre de Châtenois – Scherwiller est d'environ 500.000 m³, dont 185.000 m³ pour Châtenois et 160.000 m³ de cessions pour la Communauté de Commune de Villé et la Commune de Lièpvre.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

Le Syndicat des Eaux de Châtenois – Scherwiller a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.) depuis le 1^{er} octobre 2006. Par ce transfert de compétence s'est constitué le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin – Périmètre de Châtenois – Scherwiller, puis le Périmètre de l'Ill au Vignoble.

Dans le cadre de ses compétences, le S.D.E.A. assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. Production d'eau

La création du Périmètre de l'Ill au Vignoble est issue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable des trois Périmètres précités, depuis juillet 2007. La production d'eau est ainsi assurée en commun et répartie selon différents secteurs. Le présent document ne traitera que du secteur correspondant à l'ancien Périmètre de Châtenois – Scherwiller.

L'eau distribuée à Châtenois et Scherwiller a plusieurs origines :

- Le puits n°2 d'Ebersheim : situé au nord d'Ebersheim, d'une capacité de pompage de 300 m³/h limitée à 180 m³/h dans l'attente d'une révision des périmètres de protection. L'eau produite est moyennement minéralisée, dure et d'excellente propreté bactériologique.
- Les sources de l'Ungersberg, produisant une eau douce, très faiblement nitratée.
- Les puits de Dambach-la-Ville en secours uniquement produisant une eau moyennement minéralisée, dure, agressive, à teneur en nitrates importante.

Avant décembre 2009, le puits de Scherwiller situé à l'est de la Commune de Scherwiller participait également à l'alimentation en eau potable du secteur. Touché par une pollution par les solvants chlorés depuis 2003, il a été entièrement déconnecté du réseau fin 2009.

2.2. Qualité de l'eau en distribution

L'eau des puits et des sources de Dambach-la-Ville fait l'objet d'une chloration préventive. L'eau du puits d'Ebersheim ne fait l'objet d'aucun traitement.

La dureté de l'eau a augmenté suite à la mise en œuvre de l'interconnexion, du fait de la prépondérance de l'eau puisée à Ebersheim (TH Ebersheim : 28 °F, TH sources : 11 °F). Ce phénomène s'est accompagné d'une baisse de l'agressivité de l'eau, l'eau d'Ebersheim étant parfaitement à l'équilibre calco-carbonique.

Les teneurs en nitrates, voisines de 15 mg/l, restent bien en deçà de la limite de qualité de 50 mg/l.

2.3. Stockage de l'eau

Le secteur de correspondant à l'ancien Périmètre de Châtenois - Scherwiller dispose d'une capacité de stockage utile de l'ordre de 1.380 m³ grâce à 2 réservoirs, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Réservoir	Volume total (m3)	Volume utile (m3)	Niveau d'eau (m NGF)
Châtenois	800	675	239,00
Scherwiller	580	510	223,50

2.4. Réseau de distribution

2.4.1. Conduites maîtresses

Une conduite Ø 400 puis Ø 300 mm collecte l'eau produite par le puits d'Ebersheim et assure son transit jusqu'à l'agglomération de Scherwiller puis jusqu'à Châtenois en passant par la zone industrielle de Scherwiller.

Cette conduite est connectée à l'entrée de l'agglomération de Châtenois sur deux conduites de Ø 250 mm. L'une longe la voie ferrée et assure l'alimentation directe de la station de surpression de la Communauté de Communes du Canton de Villé ainsi que l'alimentation de Scherwiller par une conduite Ø 150 mm. L'autre conduite achemine l'eau directement au réservoir de Châtenois par la Route Romaine, la rue du Baillage et la rue Saint-Georges.

2.4.2. Réseau communal

L'alimentation en eau potable de la commune de Châtenois est assurée, à partir du réservoir, par des conduites Ø 225 et Ø 250 mm connectées sur le réseau communal au niveau de la rue Georgenbrunnen.

Des canalisations de plus faible diamètre (Ø 150, Ø 125, Ø 110, Ø 100, Ø90 et Ø 80 mm) assurent un maillage et la desserte locale.

2.4.3. Pression de service

La piézométrie du réseau de la Commune est fixée par le niveau d'eau du réservoir de Châtenois. La pression statique est ainsi comprise entre 3 et 5,8 bars en fonction de l'altitude des habitations. Mais compte-tenu de l'ancienneté de certains tronçons qui provoquent des pertes de charge importantes en période de forte consommation, la pression peut chuter, en extrémité de réseau, en dessous de 3 bars.

2.4.4. Défense contre l'incendie

Les réservoirs de Châtenois et de Scherwiller disposent respectivement d'une réserve d'incendie de 125 et de 70 m³.

Le réseau de distribution de la Commune de Châtenois est équipé d'un total de 183 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

- 120 Poteaux d'Incendie (Ø 100 mm),
- 41 Poteaux Auxiliaires (Ø 80 mm),
- 22 Hydrants (Ø 65 mm).

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

Au moment des essais, les débits disponibles sur les poteaux testés étaient globalement supérieurs au débit réglementaire de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar indiqué par circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie et permettent d'assurer la défense incendie de la majeure partie de la commune.

Néanmoins, des appareils situés sur des conduites implantées en fin de réseau ne délivrent pas le débit réglementaire (tel le P.A. n°131 situé sur la conduite Ø 125 mm de la rue de la Gare et le P.A. n°1 situé sur la conduite Ø 125 mm de la rue Ste Marie aux Mines).

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), service compétent en la matière.

2.4.5. Périmètres de protection de captage d'eau

Le ban communal de Châtenois n'est pas concerné par des périmètres de protection.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. Le périmètre de l'III au Vignoble

Dans le cadre des travaux d'interconnexion cités en 2.1. il est prévu en 2011 une amélioration de la régulation située au droit du puits de Scherwiller, contrôlant les échanges d'eau entre Dambach-la-Ville et le secteur de Châtenois-Scherwiller.

Par ailleurs, pour sécuriser l'alimentation en eau potable du Périmètre, des études sont en cours afin de créer une nouvelle ressource commune avec les Périmètres voisins et la Ville de Sélestat, conformément au Schéma Directeur du Grand Ried et de la Région de Sélestat dont les conclusions ont été rendues en décembre 2004.

3.2. Le secteur de Châtenois-Scherwiller

Pour faire un inventaire précis des problèmes rencontrés et y apporter des solutions, une étude - diagnostic des installations de production et de distribution a été réalisée en 1997 par le S.D.E.A.. Après avoir dressé un bilan global de l'état existant des installations et les perspectives d'évolution, l'étude a abouti à un programme de travaux portant principalement sur le réseau de distribution. Ainsi, depuis 1998, de nombreux travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux ont été engagés, dans le cadre de contrats pluriannuels.

3.3. La Commune

Dans ce cadre et pour la commune de Châtenois, les travaux suivants ont été engagés depuis 2008 :

- Rue du Maréchal Foch depuis la rue des Bains jusqu'au rond point route de Sélestat Ø 150 mm,
- Rue de l'Eglise, rue du Château et rue des Cigognes Ø 110 mm,
- Rue de la République, rue des Comtes, rue de l'Abreuvoir et rue Véronique Ø 100 mm,
- Rue de la Liberté, rue des Vosges et rue des Serpents Ø 100 mm,
- Restructuration de la rue du Baillage et d'une partie de la route Romaine par déconnexion des conduites Ø 225 mm et Ø 100 mm et raccordement des branchements particuliers et des rues adjacentes sur la conduite Ø 250 mm existante.

Pour l'année 2012, les opérations prévues sont les suivantes :

- Bouclage de la route de Villé vers la conduite Ø 250 mm en amont de la station de surpression vers la Communauté de Commune du Canton de Villé (réalisation en cours fin 2011),
- Rue de la 1^{ère} Armée Ø 150 mm,

Ces travaux permettront d'améliorer sensiblement la desserte et la défense incendie des secteurs les moins bien desservis actuellement.

L'alimentation en eau potable de Châtenois ne pose pas de difficultés techniques majeures à l'heure actuelle. Les capacités de production et de stockage du Périmètre de l'III au Vignoble pour le secteur de Châtenois-Scherwiller permettront de couvrir les besoins de la commune pour les années à venir.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Zones UA, UB, UF, US et UX (zones urbanisées)

Les parcelles construites dans ces zones ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

A noter que la zone UBa située entre la route Romaine et la rue de la 1^{ère} Armée est en cours d'aménagement. Son alimentation est réalisée par la pose de conduites Ø 100 mm de la Route Romaine au Vieux Chemin de Sélestat, avec maillages vers la rue du Muguet, la rue des Roses et la rue des Dahlias. Le plan de récolement de ces travaux étant en cours de réalisation, les réseaux définitifs ne sont pas encore intégrés aux plans joints à la présente annexe sanitaire.

De même, la zone US située au sud est de la commune n'est actuellement pas desservie, et son alimentation pourra nécessiter la pose d'une conduite Ø 110 mm entre le chemin rural Schelettschweg et la rue du Vivarais, sur une longueur d'environ 300 m.

Enfin, la zone UX située au nord de la rue de Saint Marie aux Mines et correspondant au site de la scierie n'est pas raccordée au réseau public.

Les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau nécessaires, sont à définir de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

4.2. Zones Ac (zones agricoles constructibles)

A l'exception de la zone Ac située chemin rural du Neuecweg au sud est de la commune et de la zone Ac située au nord du pont de la RN 59 sur l'autoroute, ces zones sont actuellement desservies en eau potable et ne nécessiteront probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées.

La zone Ac au nord du pont de la RN 59 sur l'autoroute pourrait être desservie par le réseau de Scherwiller situé au nord. Cependant, en l'absence de projets précis dans ces zones, aucun principe d'extension n'est proposé.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

4.3. Zones N (zones naturelles)

De manière générale, ces zones ne sont pas desservies par le réseau d'eau potable et leur raccordement n'est pas envisagé en raison de leur éloignement et de leur superficie.

Cependant, certains secteurs de zone N situés à proximité de réseaux existant pourront être raccordés le cas échéant, notamment au nord ouest de la commune vers la Communauté de Communes du Canton de Villé ou autour de la rue de Sainte Marie aux Mines. En l'absence de projets précis dans ces zones, aucun principe d'extension n'est proposé.

A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, une alimentation par puits privé pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Alsace.

4.4. Zones IAU (extensions futures du tissu urbain à court terme)

4.4.1. Zone IAUHa rue de la 1^{ère} Armée

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur le réseau du Vieux Chemin de Sélestat, soit une longueur d'environ 120 m dont environ 100 m en zone UBa.

4.4.2. Zone IAUHa au nord de la RN59

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm sur environ 80 m, à partir de la conduite Ø 250 mm traversant la RN 59 vers la route Romaine.

4.4.3. Zone IAUH rue de la 1^{ère} Armée

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur les réseaux de la rue de la 1^{ère} Armée et de la rue des Goumiers soit une longueur d'environ 150 m, dont environ 30 m en zone UBa.

4.4.4. Zone IAUH rue d'Isenfeld

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur les réseaux de la rue d'Isenfeld au sud ouest et du chemin rural au nord, soit une longueur d'environ 200 m.

4.4.5. Zone IAUH au sud de la rue du Languedoc

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur les réseaux de la rue du Languedoc, de la rue Mozart et de la rue du Hattenberg, soit une longueur d'environ 150 m.

4.4.6. Zone IAUH rue du Hattenberg

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur les réseaux de la rue du Hattenberg et de la rue du Pinot soit une longueur d'environ 200 m.

4.4.7. Zone IAUX chemin rural Mittelmuehlweg

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 150 mm à raccorder sur le réseau du chemin rural Mittelmuehlweg soit une longueur d'environ 200 m.

4.4.8. Zone IAUx au sud est

La desserte de cette zone pourra être réalisée à partir du réseau de la Ville de Sélestat, par la pose d'une conduite Ø 100 ou 150 mm (selon les besoins de la zone) depuis la rue Frédéric Meyer sur environ 300 m dont environ 100 m en zone N. La réalisation de cette desserte devra néanmoins faire l'objet d'un accord entre les deux collectivités pour la prise en charge des travaux correspondants à la desserte de cette zone.

4.5. Zones IIAU (extensions futures du tissu urbain à long terme)**4.5.1. Zone IIAUH rue d'Isenfeld**

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur les réseaux de la rue d'Isenfeld et de la rue Chopin, soit une longueur d'environ 200 m.

4.5.2. Zone IIAUX chemin rural Mittelmuehlweg

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 150 mm à raccorder sur le réseau du chemin rural Mittelmuehlweg soit une longueur d'environ 200 m.

4.5.3. Zones IIAUx à l'est (PAEI Scherwiller Châtenois)

La desserte de ces zones pourra être réalisée à partir du réseau d'interconnexion Ø 300 mm desservant actuellement la zone industrielle de Scherwiller, par la pose d'une conduite Ø 150 mm sur environ 500 m, en bouclage avec le réseau Ø 150 mm existant au sud de la zone sur le ban communal de Scherwiller.

4.5.4. Zone IIAU rue de Sainte Marie aux Mines

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 110 mm à raccorder sur le réseau de la rue de Sainte Marie aux Mines, soit une longueur d'environ 150 m.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES À RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat et P.V.R.

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme. En effet, les frais de ces opérations sont portés à la charge de cette dernière et/ou des bénéficiaires des travaux, selon les règles arrêtées par elle.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations sommaires résultant du métré donné au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

Il appartiendra à la commune de préciser les dispositions qu'elle aura retenues pour la prise en charge des frais correspondants aux extensions de réseaux à créer.

Zones IAU

⇒ Zone IAUHa rue de la 1 ^{ère} Armée	18 000 € HT
⇒ Zone IAUH rue de la 1 ^{ère} Armée	6 000 € HT
⇒ Zone IAUX au sud-est	20 000 € HT

TOTAL : 44 000 € HT

Remarque

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

6. CONCLUSION

L'alimentation en eau potable de la commune de Châtenois ne pose pas de problèmes particuliers. Les capacités de production et de stockage du Périmètre de l'III au Vignoble sont en mesure de permettre un accroissement de la consommation lié au développement de la commune.

En ce qui concerne la défense contre l'incendie, le débit de 60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar, indiqué par la circulaire interministérielle du 10 décembre 1951 relative à la défense contre l'incendie, est atteint sur les conduites principales de la commune ; cependant, quelques appareils situés sur des conduites en antenne ne délivrent pas le débit réglementaire. Dans ces conditions, les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), service compétent en la matière.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du P.L.U. devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Schiltigheim, le 16 décembre 2011

Dressé par

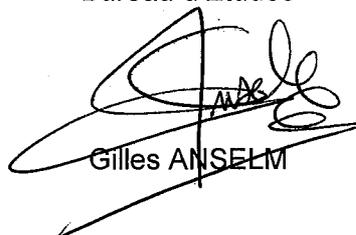
Le Chef de Projet
Bureau d'Études



Sébastien DURAND

Vérfié par

Le Chef de service
Bureau d'Études



Gilles ANSELM

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m ³ /h	Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m ³ /h
P.A. 108	3	14	P.I. 168	4	72
Date : 23/10/2008	2	28	Date : 21/10/2008	3	132
Conduite : Ø 110 PVC	1	36	Conduite : Ø 150 mm	2	172
Chemin vicinal dit Holzweg	0	45	Rue de Scherwiller	1	207
Pression statique : 4 bars			Pression statique : 5 bars	0	236
P.I. 106	4	76	P.I. 52	4	46
Date : 23/10/2008	3	105	Date : 21/10/2008	3	91
Conduite : Ø 250 mm	2	135	Conduite : Ø 125 mm	2	132
Rue du Giessen	1	150	Rue de l'Industrie	1	153
Pression statique : 5,1 bars	0	164	Pression statique : 5 bars	0	173
P.I. 18	4	26	P.I. 140	4	23
Date : 21/10/2008	3	54	Date : 24/10/2008	3	59
Conduite : Ø 125 mm	2	80	Conduite : Ø 100 mm	2	80
ZA du Sulzfeld	1	102	Rue Sainte Marie aux Mines	1	97
Pression statique : 4,8 bars	0	115	Pression statique : 4,5 bars	0	110
P.A. 10			P.I. 20	4	46
Date : 24/10/2008			Date : 23/10/2008	3	89
Conduite : Ø 100 mm	2	25	Conduite : Ø 150 mm	2	137
Rue des frères Mathis	1	35	Rue Sainte Marie aux Mines	1	162
Pression statique : 3 bars	0	45	Pression statique : 5 bars	0	187
P.I. 57	4	93	P.I. 129		
Date : 23/10/2008	3	147	Date : 24/10/2008	3	19
Conduite : Ø 150 mm			Conduite : Ø 100 mm	2	49
Route de Sélestat			Rue des Châtaigniers	1	71
Pression statique : 5 bars			Pression statique : 3,8 bars	0	86
P.A. 131			P.A. 1		
Date : 24/10/2008	3	13	Date : 24/10/2008	3	10
Conduite : Ø 125 mm	2	20	Conduite : Ø 125 mm	2	31
Impasse Gustave Bohn	1	25	Rue Sainte Marie aux Mines	1	38
Pression statique : 4 bars	0	31	Pression statique : 4 bars	0	47

Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m ³ /h	Désignation de l'appareil	Pression Dynamique (en bar)	Débit en m ³ /h
P.I. 121			P.I. 106	4	136
Date : 24/10/2008	3	116	Date : 24/10/2008	3	197
Conduite : Ø 250 mm	2	167	Conduite : Ø 250 mm	2	248
Rue Saint-Georges	1	198	Rue Giessen		
Pression statique : 4 bars	0	233	Pression statique : 5,2 bars		
P.I. 144	4	82	P.I. 152	4	96
Date : 24/10/2008	3	116	Date : 24/10/2008	3	122
Conduite : Ø 100 mm	2	142	Conduite : Ø 100 mm	2	149
Lotissement derrière collège	1	163	Rue du Hattenberg	1	170
Pression statique : 5 bars	0	193	Pression statique : 5,2 bars	0	197
P.I. 102	4	67	P.I. 136		
Date : 24/10/2008	3	95	Date : 24/10/2008	3	62
Conduite : Ø 100 mm	2	114	Conduite : Ø 150 mm	2	95
Devant le collège	1	126	Rue Sainte Marie aux Mines	1	125
Pression statique : 5,2 bars	0	139	Pression statique : 4,2 bars	0	140
P.I. 113	4	105	P.I. 73	4	88
Date : 24/10/2008	3	158	Date : 24/10/2008	3	120
Conduite : Ø 100 mm	2	187	Conduite : Ø 225 mm	2	140
Rue du Rhin	1	215	Rue d'Isenfeld	1	150
Pression statique : 5 bars	0	234	Pression statique : 5,8 bars	0	170

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.